

qui est le huitième évêque de sa famille, lui qui a vécu soixante-cinq ans dans le service de Dieu, ce ne sera pas lui qui cédera, non plus que les pontifes que Victor *avait jugé à propos de faire convoquer par lui* (1).

Polycrate et ses adhérents se séparaient donc eux-mêmes de la communion de l'Eglise, qu'ils accusaient indirectement d'hérésie.

Le pape Victor convoqua à Rome un nouveau synode, où il fut décidé que l'évêque d'Ephèse et ses comprovinciaux étaient indignes de la communion de l'Eglise. Néanmoins, Victor usa de ménagement, et se borna à les menacer de l'excommunication, s'ils ne venaient à résipiscence. Plusieurs d'entre eux, pensant que cette dispute roulait simplement sur un point de discipline, lui firent des observations plus ou moins énergiques, mais dont on s'est plu à exagérer la portée, dans un sentiment hostile au pouvoir de la papauté. Saint Irénée se porta comme conciliateur, et, « dans la lettre qu'il écrivit au nom des frères qu'il présidait en Gaule, embrassa ce sentiment que le mystère de la résurrection de Notre-Seigneur devait être célébré au jour du dimanche. Toutefois, il avertit Victor avec décence (*decenter*, προσηκουτως) de ne pas retrancher de sa communion des églises entières, pour cela seul qu'elles voulaient conserver une coutume reçue de leurs aïeux (2). »

Voilà ce que dit en toutes lettres Eusèbe de Césarée : ce qui n'a pas empêché des écrivains prévenus, ou systématiquement injustes, — nous ne savons lequel dire, — de prétendre, comme M. Ampère, dans son *Histoire de la Littérature française avant le XII<sup>e</sup> siècle*, qu'Irénée écrivit à Victor une lettre très-vive, et qu'il *flagellait très-rudement son adversaire*. Belle manière d'écrire l'histoire ! M. Ampère ajoute qu'il *pouvait bien, après Bossuet, dire que saint Irénée montre déjà dans une*

(1) Euseb., *Hist. eccl.*, V, 24.

(2) *Ibid.*